

DISCOURS

Intervenant Dr. Philipp Gmür, membre du Comité directeur de l'ASA
Événement **Conférence de presse annuelle de l'ASA 2020**
Date 30 janvier 2020
Lieu Zurich

La durabilité : critère déterminant dans le domaine des sinistres, des placements et de la prévoyance vieillesse

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

Les orateurs précédents vous ont expliqué ce que nous entendons par durabilité. Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les affaires d'assurances s'inscrivent par nature sur le long terme. Notre quotidien consiste à essayer de comprendre si et comment la nature, l'homme, l'environnement et les conditions de vie évoluent. Cette tendance à la projection est profondément enracinée dans l'ADN des compagnies d'assurances. Nous faisons à nos clients des promesses qui s'inscrivent dans un futur lointain. Il nous faut ensuite pouvoir les honorer, aujourd'hui, mais aussi demain, ceci indépendamment des changements susceptibles de survenir entre-temps. Ce n'est que lorsque nous respectons nos promesses que nous arrivons à préserver notre capital le plus précieux – la confiance des clients dans notre valeur.

Qu'est-ce-que cela signifie concrètement dans les affaires courantes ? Je souhaite aborder trois points :

- l'influence du changement climatique sur l'évolution des sinistres,
- la prise en compte des critères de durabilité en matière de placements et
- la prévoyance vieillesse durable.

La durabilité et la prévention des sinistres

Les indemnités versées par le Pool pour les dommages naturels sont très parlantes : ces 50 dernières années, nos paiements pour les sinistres provoqués par les forces de la nature ont

augmenté. Il s'agit des dommages aux bâtiments, à l'inventaire du ménage et à l'inventaire professionnel provoqués par les tempêtes et la grêle, les crues, les avalanches et les glissements de terrain, etc.

La croissance démographique, l'essor de la mobilité et l'augmentation des richesses entraînent également une urbanisation accrue de nos terres agricoles. Ce qui a pour effet de décupler le nombre d'objets et de valeur assurés. Sans compter que les symptômes du changement climatique sont de plus en plus perceptibles : réchauffement et fonte des glaciers concomitante. Les événements naturels se multiplient et s'intensifient.

La couverture et la gestion des sinistres relèvent de notre cœur de métier. Or, la prévention des sinistres joue un rôle de plus en plus crucial. C'est la raison pour laquelle les assureurs privés travaillent depuis près de dix ans en étroite collaboration avec les pouvoirs publics en matière de prévention et se partagent les tâches.

La prévention commune dans le domaine du ruissellement en constitue un exemple éloquent. Après de fortes pluies, l'eau n'arrive pas à s'écouler suffisamment rapidement et inonde en peu de temps les caves et les parkings souterrains, mais aussi les rez-de-chaussée. En Suisse, pas moins de deux tiers des bâtiments sont potentiellement exposés au risque de ruissellement. Près de la moitié des dégâts des eaux sont à mettre au compte de cet aléa. Lausanne et Frauenfeld en 2018, Zofingen en 2017, tels sont les exemples les plus récents. Avec les changements climatiques, nous nous attendons à une intensification et à une multiplication des épisodes de fortes précipitations en Suisse. Cela signifie aussi davantage de dommages liés au ruissellement. Nous devons nous prémunir contre ce risque.

L'Office fédéral de l'environnement OFEV, l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie AEAI et l'ASA ont donc uni leurs forces pour dresser ensemble la carte de l'aléa ruissellement publiée en 2018. Il s'agit là d'un instrument précieux pour l'aménagement du territoire et pour les propriétaires immobiliers. Cette carte crée les conditions indispensables à une prévention ciblée et efficace. Des mesures de protection simples et bon marché permettent déjà de réduire un très grand nombre de dommages, voire de les éviter. Les risques naturels demeurent donc jusqu'à nouvel ordre assurables, tout au moins en Suisse. Ceci revêt une importance particulière, surtout dans la perspective du changement climatique.

Cet exemple illustre le fait que notre activité s'inscrit globalement sur le long terme et la durée. En un certain sens, elle est aussi toujours solidaire puisque acquittent des primes dans un Pool pour les dommages naturels, également ceux qui sont moins exposés aux risques que les autres.

Dans le domaine de la prévention des sinistres, l'outil du partenariat public privé utilisé pour la carte de l'aléa ruissellement est précieux et extensible. Il est fidèle au principe suisse : les citoyens et les pouvoirs publics traitent sur un pied d'égalité et font preuve de pragmatisme dans leur collaboration. Les hiérarchies sont horizontales et tous apprennent les uns des autres. A la fin, la solution élaborée ensemble est généralement meilleur marché et plus durable – pour toutes les parties impliquées.

Parallèlement, les différents membres de l'ASA ont aussi développé leurs propres projets en matière de prévention. Le but est toujours le même : réduire les risques, prévenir les sinistres et sécuriser l'avenir.

L'entreprise que je dirige porte le nom de notre pays comme marque de fabrique. Ce n'est pas seulement une étiquette, c'est aussi tout un programme. Voilà une dizaine d'années déjà que Helvetia s'engage en faveur de la préservation et du reboisement des forêts protectrices en Suisse et en Europe. Celles-ci incarnent depuis des siècles le partenariat durable de l'homme et de la nature. Elles nous protègent des avalanches, des chutes de pierre et des coulées de boue. Elles préservent les bâtiments et les routes des dommages naturels. Or, les forêts protectrices sont, elles aussi, menacées par les conséquences du changement climatique. Il nous faut maintenant reboiser avec des espèces d'arbres capables de bien supporter une augmentation des températures.

Fortes de notre engagement, les entreprises forestières locales ont jusqu'ici planté plus de 170 000 arbres dans 16 régions rien qu'en Suisse. Avec l'aide de nos clients et de tous ceux qui souhaitent s'engager à nos côtés. Vous pouvez parrainer un arbre et recevoir un certificat en échange. Vous choisissez le lieu d'implantation de votre arbre et vérifiez où il se trouve sur la carte interactive. Un arbre, c'est le symbole de l'investissement durable : après dix à vingt ans de bons soins, il produit pendant plus de 200 ans des intérêts sous la forme de protection pour l'homme et l'environnement.

Nos concurrents aussi s'engagent sur le long terme :

- La Mobilière, par exemple, soutient depuis 2006 la recherche sur les risques naturels comme la grêle et les crues ; elle s'engage également dans la prévention des inondations. Jusqu'à aujourd'hui, elle s'est investie dans quelque 140 projets de prévention contre les risques naturels dans toute la Suisse. Ces projets sont documentés en ligne de manière très claire.
- Par ailleurs, la Zurich ne se contente pas de proposer le parcours Vita, elle a aussi développé un radar des dangers naturels. Ce dernier aide le propriétaire immobilier à estimer correctement l'exposition aux risques de son bâtiment – et à le protéger des risques naturels.

Fortement représentés ici à Zurich, les réassureurs contribuent également de manière non négligeable à la compréhension et à la maîtrise des conséquences du changement climatique. Forts de leurs modèles climatiques, ils sont en mesure d'émettre des prévisions importantes sur les dommages potentiels. Par ailleurs, ils apportent une aide décisive aux assureurs directs en leur permettant d'assumer les risques financiers croissants, ceci non seulement en Suisse, mais aussi dans le monde entier.

Investir de manière durable

Outre la prévention des risques naturels, nous disposons également d'un autre outil avec lequel nous pouvons encourager la durabilité. Il s'agit de nos investissements. L'investissement durable est actuellement dans toutes les bouches. Les voix s'élèvent de plus en plus pour inciter les acteurs économiques à investir en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, les critères dits ESG. Le secteur de l'assurance ne saurait se soustraire à cette pression, et il n'entend pas le faire d'ailleurs. La durabilité relève de notre cœur de métier. Laissez-moi vous expliquer cela en quelques mots :

Comme nous l'avons déjà dit, les affaires d'assurances s'inscrivent par essence sur le long terme. En assurance-vie surtout, nous souscrivons la plupart du temps des engagements sur plusieurs décennies. A nous, par le jeu de nos placements, de les couvrir de telle sorte que nous puissions honorer les garanties octroyées à nos clients, même en cas de scénarios défavorables. Cela implique de réfléchir sur le long terme et d'agir en conséquence. Le secteur de l'assurance a réussi à affirmer sa robustesse, y compris lors des grandes périodes de crise.

Patrick Raaflaub, Chief Risk Officer de la Swiss Re, a montré ici l'année dernière que les investissements effectués conformément aux critères ESG susmentionnés sont également intéressantes du point de vue économique. Ils ne sont en rien inférieurs aux placements traditionnels et ils sont en général moins volatils. A rendements comparables, ils présentent un risque plus faible. Il n'y a donc aucune raison de ne pas se porter sur eux.

La difficulté consiste à connecter le plus étroitement possible la durabilité et les rendements. C'est un chemin qui s'inscrit sur la durée. Nous avançons pas à pas. L'important, c'est que nous soyons sur ce chemin. Je tiens à illustrer mes propos de quelques exemples :

- L'industrie de l'assurance s'est prononcée en faveur du respect de l'accord de Paris dès 2016. Nous sommes favorables à cette prise de position et soutenons le Conseil fédéral dans cette voie.
- Les assureurs suisses comme Swiss Re ou Zurich ont commencé très tôt à restructurer leurs placements. Plusieurs entreprises ont défini des critères excluant les activités particulièrement polluantes. C'est là un début prometteur. Mais le chemin est encore long. Car le climat ne sera véritablement sauvé que lorsque le charbon, le pétrole et le gaz resteront là où ils sont, bien enfouis sous la terre ; ceci au niveau mondial. Nous sommes encore loin de ce but, aussi exemplaires que nous nous montrions dans nos investissements.
- En 2017, l'OFEV a réalisé pour la première fois une analyse de la compatibilité climatique des caisses de pension et des portefeuilles d'assurances. Les assureurs privés ont été nombreux à y participer et à saisir cette opportunité de faire un point sur leur propre situation. A l'automne 2018, les compagnies membres de l'ASA se sont alors engagées à appliquer les critères ESG à leurs placements de capitaux. L'OFEV renouvellera son test sur la compatibilité climatique en 2020 – il y intégrera pour la première fois les biens immobiliers et les hypothèques.

- L'ASA est actuellement en train de réaliser un rapport sur la durabilité. Elle entend à l'avenir informer de manière transparente sur les efforts spécifiques de la branche et son engagement actif dans tout ce qui touche à la durabilité.
- Last but not least : ces dernières années, c'est l'industrie de l'assurance qui a dépêché un représentant à la conférence sur le climat COP comme membre de la délégation suisse. En décembre dernier à Madrid, Gunthard Niederbäumer représentait pour la troisième fois l'économie suisse lors de la conférence sur le climat. Climatologue et expert en assurance, il dirige le département non-vie et réassurance au sein de notre association.

Cela étant dit sur nos efforts actuels en faveur de davantage de durabilité, nous notons avec satisfaction que la Confédération s'engage aussi sur cette voie. En œuvrant à la transformation de la place financière suisse en une plateforme pour les flux financiers durables, le Conseil fédéral espère principalement renforcer l'image et l'attractivité de cette dernière par rapport à ses concurrents. Comme il l'a déclaré, il entend ce faisant continuer de miser sur la subsidiarité et l'économie de marché. Nous saluons cette démarche. Toutefois, nous ne devons pas nous faire trop d'illusions : les tentatives d'une densification de la réglementation demeurent importantes, surtout sous la pression des organisations internationales.

Je ne citerai qu'un exemple : sous sa rubrique Climat et marché financier, l'OFEV parle de « *mesures librement consenties dans un premier temps* » (www.bafu.admin.ch), aux fins de concilier les flux financiers avec l'objectif climatique des deux degrés. Les projets de réglementation sont donc déjà dans les starting-blocks. C'est pourquoi il nous faut promouvoir les valeurs sur lesquelles reposent la réussite de la place économique suisse. Parmi elles, la responsabilité individuelle arrive bien en tête. La durabilité n'a pas besoin d'être imposée si elle est dans l'intérêt individuel de chacun. Procéder à des investissements durables, c'est investir dans le progrès. C'est aussi reconnaître que ce sont les entreprises et les pays qui s'efforcent de relever les plus grands défis de ce monde qui ont les meilleures chances de croître. Il s'agit d'ouvrir la voie à de nouveaux modes d'activité novateurs et d'insuffler une bonne dynamique. Pour encourager de plus en plus de personnes à contribuer à la création d'un futur désirable.

La durabilité en matière de prévoyance pour les jeunes et les plus âgés

J'y ai déjà fait allusion : les politiques ont beaucoup plus de fil à retordre avec la durabilité en matière de prévoyance pour les jeunes et les plus âgés qu'avec les risques environnementaux et les placements de capitaux. Le risque est grand que nous ne laissions aux générations futures davantage de dettes que de prestations. Chaque année qui passe sans que nous ayons trouvé une réelle solution, c'est une année qui augmente les charges pour les jeunes générations !

Les Suisses sont parfaitement conscients de cette asymétrie de la durabilité. La prévoyance vieillesse est tout en haut de leur baromètre des préoccupations. Nombre de jeunes croient désormais que leurs prestations de prévoyance fondent comme les glaciers sous l'action du réchauffement climatique et qu'une fois à la retraite, ils

n'auront pas assez d'argent pour vivre. Ce n'est pas une fatalité. A nous de leur redonner confiance dans la sécurité sociale. La durabilité n'est pas sélective. Elle doit être valable pour tous les domaines politiques. Y compris pour la prévoyance des jeunes et des vieux. A quoi celle-ci doit-elle ressembler pour que nous puissions la qualifier de durable ? Je vois trois points :

Premièrement : Nous n'avons pas le droit de laisser des dettes aux générations futures. Nous devons leur transmettre des soldes créditeurs. Les jeunes doivent eux aussi pouvoir compter sur une prévoyance vieillesse qui fonctionne bien lorsqu'ils seront à la retraite. Cela implique que nous stoppions la redistribution des actifs vers les retraités dans le deuxième pilier. Nous devons accepter la réalité telle qu'elle est : l'espérance de vie augmente, les rendements baissent et la vie coûte toujours aussi cher. Nous devons dépolitiser les critères de la prévoyance et les adapter à la réalité des faits.

Deuxièmement : Les politiques sont libres de présenter les faits de manière un peu moins brûlante qu'ils ne le sont. Mais les politiques ne doivent pas pour autant les ignorer. Ils doivent trouver un compromis viable entre les prestations, le financement et l'âge de référence. C'est un préalable incontournable. Ce compromis doit aussi pouvoir être acceptable par le peuple.

En intégrant l'âge de référence à 65 ans pour les femmes et la réduction du taux de conversion à six pour cent, les propositions du Conseil fédéral relatives à la réforme des deux premiers piliers reprennent des requêtes importantes et urgentes. Or, la compensation de ces mesures coûte très cher – comme l'a dit le président juste avant : trop cher ! Au final, il ne reste presque rien pour les générations futures. Cela n'a pas encore grand-chose à voir avec la durabilité. Autrement dit, nous sommes encore loin du but avec la prochaine réforme. La durabilité signifie ici : lier la prévoyance vieillesse à la réalité démographique et économique.

Troisièmement : La diversité et la diversification sont des critères de durabilité importants. Y compris en prévoyance pour les jeunes et les plus âgés. Notre système des trois piliers obéit à cette règle de la diversification. Il répartit les chances et les risques sur trois piliers. Il veille à une distribution intelligente des tâches entre la prévoyance publique, professionnelle et privée. Il fait la distinction entre prévoyance obligatoire et prévoyance facultative.

L'Etat ne peut pas tout assumer à lui tout seul. Sans responsabilité et prévoyance individuelles des citoyens, cela ne fonctionne pas. Lorsque nous renforçons chacun des trois piliers indépendamment les uns des autres, nous renforçons automatiquement aussi le système dans son ensemble. En affaiblissant, en supprimant ou en fusionnant les piliers, nous sapons la durabilité de cette construction. Il nous faut mesurer les travaux d'assainissement de l'ensemble à cette aune. Il n'y aura pas de solutions durables en prévoyance vieillesse tant que les différentes parties prenantes et les associations camperont sur leurs positions – or, c'est à nous de trouver un compromis viable pour les générations futures !

Pour finir, Mesdames et messieurs, laissez-moi résumer l'importance de la durabilité pour les assureurs :

- Les affaires d'assurances s'inscrivent sur le long terme. Rien que pour cette seule raison, le développement durable est indispensable pour nous, assureurs. Ceci vaut pour l'ensemble des branches d'assurance.
- Il est dans notre propre intérêt de continuer à accroître la durabilité de nos affaires. Cet intérêt individuel constitue une motivation idéale pour un passage à l'acte responsable. C'est la raison pour laquelle nous saluons la reconnaissance par le Conseil fédéral des actions spontanées et responsables des branches financières et du principe de la subsidiarité.
- La durabilité ne s'arrête pas à l'environnement ni au climat. Elle n'est pas non plus réglée avec la multiplication des taxes d'incitation, l'augmentation des prix de l'essence ni le durcissement des prescriptions en matière de construction. Elle porte sur tout l'éventail des questions politiques et donc aussi sur la prévoyance pour les jeunes et les plus âgés. Dans l'intérêt des générations futures.

La durabilité, nous l'avons dans le sang, nous les assureurs. Veiller à la sécurité de nos clients sur la durée en générant des bénéfices, tel est notre but premier. Ce faisant, nous sommes à double titre un facteur économique durable incontournable : premièrement, avec nos modèles économiques, nous stimulons l'activité entrepreneuriale et garantissons la sécurité matérielle. Deuxièmement, nous créons des emplois, faisons participer nos clients à nos bénéfices sous la forme d'excédents, versons des dividendes à nos actionnaires et acquittons des impôts à l'Etat. Nous sommes prêts à contribuer à la prospérité de notre pays, et entendons bien continuer de tenir ce rôle.